

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Florac  
**PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE**

Séance du lundi 25 mars 2024

Délibération N° DE\_2024\_031

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	14	14
Date de la convocation : 22/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stéphane MAURIN, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Absents et Excusés : Sophie BOISSIER, Guillaume HARVOIS, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, François FOLCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Convention avec le Syndicat Environnement - gratuité de certains dépôts en déchetterie pour les collectivités**

Monsieur le maire présente au conseil municipal une proposition de conventionnement émanant du Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère. Ce projet a pour but d'encadrer et faciliter le traitement de 3 situations distinctes :

- la collecte des déchets dits "encombrants"
- la collecte et le transport en déchetterie des dépôts sauvages
- la gestion des déchets verts produits par la collectivité ou ses habitants.

La convention permet la gratuité des dépôts pour les collectivités dans ces trois situations, elle encadre également la mise à disposition gratuite d'un broyeur à végétaux appartenant au syndicat.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **Donne son accord** pour adhérer à la convention telle que proposée par le Syndicat
- **Autorise** monsieur le maire à signer la convention lorsque celle ci sera finalisée.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphane MAURIN  
Président de séance

François FOLCHER  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 05/04/2024

Date de réception de l'AR: 05/04/2024

048-200057594-DE\_2024\_031-DE  
A G E D I

DE\_2024\_031